



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 17 avril 2014**

**Etaient Présents :** M. Henri PONS, M. Jean-Pierre CANUT, Mme Christine VEZILIER, M. Alain BRIEUGNE, Mme Christine RICCA, Mme Christiane LOUIS, M. Laurent BOYER, Mme Sandrine POZZI, Mme Sophie ACHARD, M. Florent PICARD, Mme Annabel THIERS, M. Richard LEROI, Mme Myriam LUCAS, M. Bruno PAILLET, M. Jean-Claude SERGEAT, Mme Patricia BOCCABELLA, M. Georges BOUQUET, Mme Lysiane VEIGNAL, M. Mathieu JUSSEAU, Mme Françoise BACCULARD, M. Harrys DUTHEIL, M. Daniel SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG, M. José DELCROIX

**Procurations :** M. Gilles MASSOT à Mme Lysiane VEIGNAL  
Mme Nathalie LIEUTAUD à Mme Annabel THIERS  
Mme Danièle MARCHAND à Mme Christiane LOUIS  
M. David ARQUEZ à M. Jean-Claude SERGEAT

**Absent :** M. Jean CAZALA (excusé)

**Secrétaire de séance :** Mme Christine VEZILIER

**Ouverture de la séance :** 18H30

**Clôture de la séance :** 20H30

Monsieur le Maire fait désigner un secrétaire de séance : Mme Christine VEZILIER, fait procéder à l'appel et, après avoir constaté le quorum, demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2014.

Compte-rendu adopté à la majorité par 25 voix pour et 3 abstentions (M. Daniel SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX).

## Point n°1 : Approbation du Compte Administratif 2013

**Rapporteur : M. Jean-Pierre CANUT**

Monsieur Jean-Pierre CANUT, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2013 au Conseil Municipal, tel que résumé dans le tableau ci-dessous :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	6 403 074,35 €
Recettes	7 640 673,81 €
Excédent de l'exercice	1 237 599,46 €
Excédent antérieur reporté 2012	1 384 654,84 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 622 254.30 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	5 062 616,06 €
Recettes	3 938 495,46 €
Déficit de l'exercice	1 124 120,60 €
Excédent antérieur reporté 2012	2 243 333,22 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT</b>	<b>1 119 212,62 €</b>

### RESTE A REALISER

Dépenses	1 973 050,00 €
Recettes	1 183 093,00 €
Solde RAR	- 789 957,00 €

**Monsieur Jean-Pierre CANUT demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2013.**

**Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.**

**Le Conseil Municipal, avec 24 voix pour et 3 abstentions (M. Daniel SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX), approuve le compte administratif 2013.**

## Point n°2 : Approbation du Compte de Gestion 2013 dressé par le Receveur Municipal

**Rapporteur : Monsieur Henri PONS**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2013 dressé par le Receveur Municipal conforme aux écritures du compte administratif de la Commune.

**Le Conseil Municipal, avec 25 voix pour et 3 abstentions (M. Daniel SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX), approuve le compte de gestion 2013 dressé par le receveur municipal conforme aux écritures du compte administratif de la Commune.**

## Point n°3 : Affectation des résultats de l'exercice 2013 au BP 2014

**Rapporteur : Monsieur Henri PONS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2013 au BP 2014 comme suit :

- Excédent de la section d'investissement 2013 soit **1 119 212,62 €** au compte de recettes d'investissement 001 : « résultat reporté » (excédent d'investissement reporté).
- Excédent de la section de fonctionnement 2013 soit **2 622 254,30 €**
  - **600 000,00 €** au compte de recettes 1068 : « excédents de fonctionnement » (affectation du résultat de fonctionnement) ;
  - **2 022 254,30 €** au compte recettes de 002 « résultat reporté » (excédent de fonctionnement reporté).

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2013 au Budget Primitif 2014.**

**Le Conseil Municipal, avec 27 voix pour et 1 abstention (M. José DELCROIX), approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2013 au budget primitif 2014**

#### **Point n°4 : Vote des taux d'imposition 2014**

**Rapporteur : Monsieur Henri PONS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2014.

Il précise que ces taux sont identiques aux taux 2013.

Les taux suivants sont proposés pour chacune des taxes locales :

- 1/ Taxe d'habitation : **19,99 %** - soit un produit attendu de 1 614 193, 00 €
- 2/ Taxe sur le Foncier Bâti : **18,69 %** - soit un produit attendu de 1 123 269, 00 €
- 3/ Taxe sur le Foncier Non Bâti : **51,79 %** - soit un produit attendu de 114 508, 00 €

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2014.**

**Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 2 abstentions (M. Daniel SOURY-LAVERGNE et Mme Patricia BLANCHET-BHANG), approuve les taux d'imposition pour l'année 2014.**

#### **Point n°5 : Vote du Budget Primitif 2014**

**Rapporteur : Monsieur Henri PONS**

Monsieur le Maire expose le Budget Primitif 2014 au Conseil Municipal, tel que résumé dans le tableau ci-dessous :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
TOTAL DEPENSES	<b>8 675 000,00 €</b>
TOTAL RECETTES	<b>8 675 000,00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
TOTAL DEPENSES	<b>5 100 000,00 €</b>
TOTAL RECETTES	<b>5 100 000,00 €</b>

Monsieur le Maire expose en détail l'ensemble des dépenses prévues et des recettes attendues pour l'année 2014 en fonctionnement et en investissement.

Afin de respecter le formalisme du vote du Budget Primitif, Monsieur le Maire propose, conformément aux textes en vigueur, de faire procéder au vote chapitre par chapitre.

CHAPITRES	DEPENSES	Propositions nouvelles à voter	Vote
CHAP. 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 131 700.00€	adopté à la majorité
CHAP. 012	CHARGES DE PERSONNEL	3 529 400.00€	adopté à la majorité
CHAP. 014	ATTENUATION DE PRODUITS	201 580.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	987 350.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 66	CHARGES FINANCIERES	125 000.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 000.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI BUDGETAIRES	200 000.00€	adopté à la majorité
CHAP. 022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	345 000.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 100 000.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	280 000.00 €	adopté à la majorité
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>8 675 000.00 €</b>	

CHAPITRES	RECETTES	Propositions nouvelles à voter	Vote
CHAP. 013	ATTENUATION DE CHARGES	76 000.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 70	PRODUITS DES SERVICES	364 785.70 €	adopté à la majorité
CHAP. 73	IMPOTS ET TAXES	4 472 510.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 74	DOTATION ET PARTICIPATIONS	1 582 000.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 300.00 €	adopté à la majorité
CHAP.76	PRODUITS FINANCIERS	26 000.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	30 000.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 002	RESULTAT REPORTE	2 022 254.30 €	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>8 675 000,00 €</b>	

**INVESTISSEMENT :**

CHAPITRES	DEPENSES	RAR 2013	Propositions nouvelles à voter	Vote
CHAP. 20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	155 899.00€	180 000 €	adopté à la majorité
CHAP. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	156 142.00 €	370 250.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 661 009.00 €	2 133 500.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT		94 400.00 €	adopté à la majorité
CHAP.020	DEPENSES IMPREVUES		189 460.00€	adopté à la majorité
CHAP. 040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		30 000.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 041	OPERATIONS PATRIMONIALES		129 340.00 €	adopté à la majorité
<b>TOTAL CUMULE</b>			<b>5 100 000.00 €</b>	

CHAPITRES	RECETTES	RAR 2013	Propositions nouvelles à voter	Vote
CHAP. 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 183 093.00 €	253 050.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 23	IMMOBILISATIONS EN COURS		50 000.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 10	DOTATION FONDS DIVERS RESERVES		985 304.38 €	adopté à la majorité
CHAP. 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 100 000.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		280 000.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 041	OPERATIONS PATRIMONIALES		129 340.00 €	adopté à la majorité
CHAP. 001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE		1 119 212.62 €	
<b>TOTAL CUMULE</b>			<b>5 100 000,00 €</b>	

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le BP 2014.**

**Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions (M. Daniel SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX), approuve le BP 2014.**

**Point n°6 Attribution des subventions aux associations pour l'année 2014**

**Rapporteur : Monsieur Henri PONS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention annuelle de fonctionnement pour l'année 2014 aux associations désignées dans le tableau ci-dessous :

Après avoir donné lecture de chaque attribution,

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement aux associations désignées dans l'annexe ci-jointe.**

Nom de l'ASSOCIATION	Montant accordé
A.D.A.M.A.L. (Association d'Accès et de Maintien Au Logement)	1 000,00 €
A.I.L. (Amis de l'Instruction Laïque d'Eyguières)	13 000,00 €
A.P.A.T.E. (Association pour la Protection des Animaux du Territoire d'Eyguières et de ses environs)	3 500,00 €
A.S.P.R.S. (Association Soins Palliatifs Région Salonaise)	300,00 €
Alpilles Provence Hand Ball Eyguières	9 000,00 €
Amicale des Chasseurs d'Eyguières	750,00 €
Amicale du Personnel de la Mairie d'Eyguières	4 000,00 €
Amicale pour le don du sang bénévole d'Eyguières	680,00 €
Association de gymnastique volontaire d'Eyguières	1 000,00 €
Association des anciens combattants et victimes de guerre d'Eyguières	500,00 €
Association familles rurales de Sénas	3 375,00 €
Association les Canailous	278 000,00 €
Association les Minots	117 000,00 €
Association Secteur USEP Alpilles	1 000,00 €
Association sportive du Collège d'Eyguières	450,00 €
Association USEP de l'école publique A. Gilous	550,00 €
Automobiles anciennes des Alpilles	1 500,00 €
Badminton Club des Aiglons d'Eyguières	2 200,00 €
Club de Cyclotourisme d'Eyguières	750,00 €
Club Taurin Paul Ricard Les Farfadets	11 000,00 €
Comité de jumelage Eyguières - Tronzano	1 500,00 €
Ecole d'Arts Martiaux des Alpilles	750,00 €
Ecole de musique d'Eyguières	37 000,00 €
Entraide Solidarité 13	4 500,00 €
Escolo Felibrenco de la Crau	600,00 €
Eyguières Course	2 500,00 €
Eyguières Tennis de table	500,00 €
Eyguières XV	1 300,00 €
F.C.P.E. conseil local d'Eyguières	350,00 €
G.P.E. (Groupement des Parents d'Elèves d'Eyguières)	350,00 €
Groupe artistique d'Eyguières	1 000,00 €
La raquette d'Eyguières	5 000,00 €
Le Pinceau Fleuri	150,00 €
Le Souvenir Français	1 500,00 €
Les Amis de l'orgue de l'église Notre Dame de Grâce d'Eyguières	2 000,00 €
Les chemins du Patrimoine	1 200,00 €
Lis Enfant dis Aupiho	500,00 €
Office de Tourisme d'Eyguières	66 000,00 €
Polymages 13	7 500,00 €
Ski club Els	700,00 €
Solidarité Paysans Provence Alpes	500,00 €
Sporting club d'Eyguières	7 900,00 €
Tarot Alpilles	250,00 €
U.S.E.P. Péri - Nicaise	500,00 €
Yasuragi karaté-do Eyguiéren	1 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>594 805,00 €</b>

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions (M. Daniel SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX), approuve l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association A.P.A.T.E.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions (M. Daniel SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX), approuve l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association Amicale du Personnel.

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 2 abstentions (M. Daniel SOURY-LAVERGNE et Mme Patricia BLANCHET-BHANG), approuve l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association des anciens combattants et des victimes de guerre d'Eyguières.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions (M. Daniel SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX), approuve l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association automobiles anciennes des Alpilles.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 3 voix contre (M. Daniel SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX), approuve l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association école de musique d'Eyguières.

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 2 abstentions (M. Daniel SOURY-LAVERGNE et Mme Patricia BLANCHET-BHANG), approuve l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association Tarot Alpilles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement aux autres associations désignées ci-dessus.

**Point n°7 : Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations pour l'année 2014 – Convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « les Minots » relative à l'octroi d'une subvention**

**Rapporteur : Madame Sandrine POZZI**

Mme Sandrine POZZI, Adjointe déléguée à l'éducation, à la jeunesse, à la petite enfance et à la restauration scolaire, expose :

Dans le cadre des dispositions de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune d'Eyguières développe une politique d'action et de soutien en faveur des associations œuvrant en direction de la population de la Commune.

L'association « Les Minots » a sollicité le soutien de la Commune pour permettre la réalisation des activités de loisirs extra scolaires et périscolaires tout au long de l'année.

En accord avec les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (article modifié par la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 article 94), son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 et la circulaire du 18 janvier 2010 – NOR : PRMX1001610C, l'autorité administrative qui attribue une subvention, lorsque les subventions attribuées par cette autorité à cet organisme dépassent le montant de 23 000 €, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les modalités d'utilisation de la subvention.

Afin de formaliser les relations entre cette association et la Commune,

Mme POZZI propose au conseil municipal :

- d'approuver la convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « Les Minots » relative à l'octroi d'une subvention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « Les Minots » relative à l'octroi d'une subvention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.**

**Point n° 8 : Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations pour l'année 2014 – Convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « Ecole de Musique » relative à l'octroi d'une subvention**

**Rapporteur : Madame Christine VEZILIER**

Mme Christine VEZILIER, Adjointe déléguée à la culture, au patrimoine et à l'environnement, expose :

Dans le cadre des dispositions de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune d'Eyguières développe une politique d'action et de soutien en faveur des associations œuvrant en direction de la population de la Commune.

L'association « Ecole de Musique » a sollicité le soutien de la Commune pour permettre la mise en place d'actions d'enseignement musical.

En accord avec les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (article modifié par la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 article 94), son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 et la circulaire du 18 janvier 2010 – NOR : PRMX1001610C, l'autorité administrative qui attribue une subvention, lorsque les subventions attribuées par cette autorité à cet organisme dépassent le montant de 23 000 €, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les modalités d'utilisation de la subvention.

Afin de formaliser les relations entre cette association et la Commune,

**Mme VEZILIER propose au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « Ecole de Musique » relative à l'octroi d'une subvention ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « Ecole de Musique » relative à l'octroi d'une subvention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.**

**Point n°9 : Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations pour l'année 2014 – Convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « les Canaillous » relative à l'octroi d'une subvention**

**Rapporteur : Madame Sandrine POZZI**

Mme Sandrine POZZI, Adjointe déléguée à l'éducation, à la jeunesse, à la petite enfance et à la restauration scolaire - expose :

Dans le cadre des dispositions de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune d'Eyguières souhaite mettre en place une politique d'action et de soutien en faveur des associations œuvrant en direction de la population de la Commune.

L'association « Les Canaillous » a sollicité le soutien de la Commune pour permettre la mise en place d'actions en direction de la Petite Enfance de la Commune.

En accord avec les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (article modifié par la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 article 94), son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 et la circulaire du 18 janvier 2010 – NOR : PRMX1001610C, l'autorité administrative qui attribue une subvention, lorsque les subventions attribuées par cette autorité à cet organisme dépassent le montant de 23 000 €, doit conclure une



convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les modalités d'utilisation de la subvention.

Afin de formaliser les relations entre cette association et la Commune,

**Mme POZZI propose au conseil municipal :**

- **d'approuver la convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « Les Canaillous » relative à l'octroi d'une subvention ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « Les Canaillous » relative à l'octroi d'une subvention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.**

**Point n°10 : Attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations pour l'année 2014 - Convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « Office de Tourisme » relative à l'octroi d'une subvention**

**Rapporteur : Mme Sophie ACHARD**

Mme Sophie ACHARD – conseillère municipale déléguée au tourisme - expose :

Dans le cadre des dispositions de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune d'Eyguières souhaite mettre en place une politique d'action et de soutien en faveur des associations œuvrant en direction de la population de la Commune.

L'association « Office de Tourisme » a sollicité le soutien de la Commune pour permettre la mise en place d'actions visant à valoriser l'attrait touristique et l'image dynamique de la Commune.

En accord avec les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 (article modifié par la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 article 94) et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité administrative qui attribue une subvention, lorsque les subventions attribuées par cette autorité à cet organisme dépassent le montant de 23 000 €, doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les modalités d'utilisation de la subvention.

**Mme ACHARD propose au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « Office de Tourisme » relative à l'octroi d'une subvention ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre la Commune d'EYGUIERES et l'association « Office de Tourisme » relative à l'octroi d'une subvention et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.**

**Point n° 11 : Demande de subvention au Département au titre des travaux de proximité 2014 relative à la mise en conformité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et à la réfection du clocher de l'église « Notre Dame de Grâce »**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT**

Monsieur CANUT, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux finances, expose que la commune envisage de procéder :

- à des travaux pour la mise en place d'un ascenseur à l'église Notre Dame de Grâce ;
- à des travaux de réfection du clocher

L'enveloppe de l'opération est estimée à **75 000,00 € HT soit 90 000,00 € TTC.**

Pour la réalisation de cette opération la commune sollicite une aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2014.

Cette aide peut être accordée à 80% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 75 000,00 € HT par projet.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	<b>MONTANT</b>
Aide du Conseil Général 80 % HT	60 000,00 €
Auto financement de la commune 20% HT	15 000,00 €
TVA avancée par la Commune	15 000,00 €

**Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la réalisation de cette opération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2014 ;**
- **de dire que les dépenses sont inscrites au BP 2014.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2014 et dit que les dépenses sont inscrites au BP 2014.**

**Point n°12 : Demande de subvention au Département au titre des travaux de proximité 2014 pour la réalisation d'une piste BMX et de l'éclairage du court de tennis sur le complexe sportif municipal**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT**

Monsieur CANUT, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux finances, expose que la commune envisage de procéder :

- à la création d'une piste BMX
- à la mise en place d'un éclairage du court de tennis n°1

L'enveloppe de l'opération est estimée à **75 000,00 € HT soit 90 000,00 € TTC.**

Pour la réalisation de cette opération la commune sollicite une aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2014.

Cette aide peut être accordée à 80% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 75 000,00 € HT par projet.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	<b>MONTANT</b>
Aide du Conseil Général 80 % HT	60 000,00 €
Auto financement de la commune 20% HT	15 000,00 €
TVA avancée par la Commune	15 000,00 €

**Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la réalisation de cette opération ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2014 ;
- de dire que les dépenses sont inscrites au BP 2014.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2014 et dit que les dépenses sont inscrites au BP 2014.**

**Point n°13 : Demande de subvention au Département au titre des travaux de proximité 2014 pour la réfection du chemin des Cavalières**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT**

Monsieur CANUT, 1<sup>er</sup> Adjoint, délégué aux finances, expose que la commune envisage de procéder à des travaux de voirie sur le chemin des cavalières.

L'enveloppe de l'opération est estimée à **92 594,00 € HT soit 111 112,80 € TTC.**

Pour la réalisation de cette opération la commune sollicite une aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2014.

Cette aide peut être accordée à 80% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 75 000,00 € HT par projet.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	<b>MONTANT</b>
Aide du Conseil Général 80 % HT	60 000,00 €
Auto financement de la commune	32 594,00 €
TVA avancée par la Commune	18 518,80 €

**Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :**

- d'approuver la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2014 ;
- de dire que les dépenses sont inscrites au BP 2014.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2014 et dit que les dépenses sont inscrites au BP 2014.**

**Point n°14 : Demande de subvention au Département au titre des travaux de proximité 2014 pour la mise en conformité des établissements scolaires communaux.**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT**

Monsieur CANUT, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux finances, expose que la commune envisage de procéder :

- à la mise en conformité des issues de secours à l'école maternelle E. Nicaise
- à la mise en conformité du sol souple de la cour de l'école maternelle Trécasteaux
- à la réfection partielle de la toiture de l'école primaire Gabriel Péri
- au remplacement des menuiseries extérieures du réfectoire de l'école maternelle Trécasteaux.

L'enveloppe de l'opération est estimée à **75 000,00 € HT soit 90 000,00 € TTC.**

Pour la réalisation de cette opération la commune sollicite une aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2014.

Cette aide peut être accordée à 80% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 75 000,00 € HT par projet.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	<b>MONTANT</b>
Aide du Conseil Général 80 % HT	60 000,00 €
Auto financement de la commune 20% HT	15 000,00 €
TVA avancée par la Commune	15 000,00 €

**Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la réalisation de cette opération**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2014 ;**
- **de dire que les dépenses sont inscrites au BP 2014.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2014 et dit que les dépenses sont inscrites au BP 2014.**

**Point n°15 : Demande de subvention au Département au titre des travaux de proximité 2014 pour la réfection de la toiture, du parvis et de la façade de l'Hôtel de ville, 1<sup>ère</sup> tranche.**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT**

Monsieur CANUT, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux finances, expose que la commune envisage de procéder à des travaux de réfection de l'Hôtel de Ville :

- réfection complète de la toiture
- réfection du parvis
- réfection de la façade

L'enveloppe de l'opération est estimée à **75 000,00 € HT soit 90 000,00 € TTC, pour la 1<sup>ère</sup> tranche.**

Pour la réalisation de cette opération la commune sollicite une aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2014.

Cette aide peut être accordée à 80% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 75 000,00 € HT par projet.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	<b>MONTANT</b>
Aide du Conseil Général 80 %HT	60 000,00 €
Auto financement de la commune 20%HT	15 000,00 €
TVA avancée par la Commune	15 000,00 €

**Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la réalisation de cette opération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2014 ;**
- **de dire que les dépenses sont inscrites au BP 2014.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2014 et dit que les dépenses sont inscrites au BP 2014.**

**Point n°16 : Demande de subvention au Département au titre de l'aide aux équipements de vidéo protection**

**Rapporteur : Monsieur Jean Pierre CANUT**

Monsieur Jean Pierre CANUT, Premier Adjoint Délégué aux finances, - expose que la commune envisage de procéder :

- à l'extension du système de vidéo protection.

L'enveloppe de l'opération est estimée à **41 666,66 € HT soit 50 000,00 € TTC.**

Pour la réalisation de cette opération la commune sollicite une aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux équipements de vidéo protection.

Cette aide peut être accordée de 20 à 40% sur le coût hors taxe des travaux plafonnés à 200 000 € HT par an.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	<b>MONTANT</b>
Aide du Conseil Général 40 %	16 666,66 €
Auto financement de la commune (H.T.)	16 666,66 €
TVA avancée par la Commune	8 333,34 €

**Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :**

- d'approuver la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux équipements de vidéo protection ;
- de dire que les dépenses sont inscrites au BP 2014.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux équipements de vidéo protection et dit que les dépenses sont inscrites au BP 2014.**

**Point n°17 : Demande de subvention au Département au titre du fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « énergie climat » pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger électrique**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT**

Monsieur CANUT, 1<sup>er</sup> Adjoint, délégué aux finances, expose que la commune envisage de procéder :

- à l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger électrique.

L'enveloppe de l'opération est estimée à **13 334,00 € HT soit 16 000,80 € TTC.**

Pour la réalisation de cette opération la commune sollicite une aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre du fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « énergie climat ».

Cette aide peut être accordée à 60% sur le coût hors taxe.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	<b>MONTANT</b>
Aide du Conseil Général 60 %	8 000,40€
Aide du Conseil Régional 20%	2 666,80€
Auto financement de la commune (H.T)	2 666,80€
TVA avancée par la Commune	2 666,80€

**Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :**

- d'approuver la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône au titre du fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « énergie climat » ;
- de dire que les dépenses sont inscrites au BP 2014.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre du fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « énergie-climat » et dit que les dépenses sont inscrites au BP 2014.**

**Point n°18 : Demande de subvention à la Région au titre du développement durable pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger électrique**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT**

Monsieur CANUT, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux finances, expose que la commune envisage de procéder :

- à l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger électrique.

L'enveloppe de l'opération est estimée à **13 334,00 € HT soit 16 000,80 € TTC.**

Pour la réalisation de cette opération la commune sollicite une aide du Conseil Régional PACA au titre du développement durable.

Cette aide peut être accordée à 20% sur le coût hors taxe.

Il est proposé le plan de financement suivant :

**MONTANT**

Aide du Conseil Régional 20 % HT	2 666,80€
Aide du Conseil Général 60% HT	8 000,40€
Auto financement de la commune 20% HT	2 666,80€
TVA avancée par la Commune	2 666,80€

**Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :**

- d'approuver la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA au titre du développement durable ;
- de dire que les dépenses sont inscrites au BP 2014.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA au titre du développement durable et dit que les dépenses sont inscrites au BP 2014.**

**Point n°19 : Demande de subvention au Département au titre du fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « énergie climat » concernant l'acquisition d'une borne de recharge pour deux véhicules électriques**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre CANUT**

Monsieur CANUT, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux finances, expose que la commune envisage de procéder :

- à l'acquisition d'une borne de recharge électrique pour deux véhicules

L'enveloppe de l'opération est estimée à **6 000,00 € HT soit 7 200,00 € TTC.**

Pour la réalisation de cette opération la commune sollicite une aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre du fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « énergie climat ».  
Cette aide peut être accordée de 20% à 80% sur le coût hors taxe.

Il est proposé le plan de financement suivant :

	<b>MONTANT</b>
Aide du Conseil Général 80 % HT	4 800,00€
Auto financement de la commune 20% HT	1 200,00€
TVA avancée par la Commune	1 200,00€

**Monsieur CANUT demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver la réalisation de cette opération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre du fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « énergie climat » ;**
- **de dire que les dépenses sont inscrites au BP 2014.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette opération, autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre du fonds départemental pour la mise en œuvre du plan « énergie-climat » et dit que les dépenses sont inscrites au BP 2014.**

**Point n°20 : Désignation d'un conseiller municipal « correspondant défense »**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation d'un conseiller municipal qui sera chargé des questions de défense.

Le rôle de cet élu est de relayer les informations entre le Ministère de la Défense et la Commune, et d'être l'interlocuteur des instances militaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer :

- M. Gilles MASSOT

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :**

- **de se prononcer sur la désignation de M. Gilles MASSOT.**

**Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 3 abstentions (M. Daniel SOURY-LAVERGNE, Mme Patricia BLANCHET-BHANG et M. José DELCROIX), approuve la désignation de M. Gilles MASSOT comme correspondant défense.**

**Point n°21 : Refus d'incorporer un bien vacant et sans maître dans le domaine communal (Parcelle AB n° 158)**

**Rapporteur : Monsieur Le Maire**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal l'arrêté municipal en date du 20 mars 2013 constatant que la parcelle AB 158 est un bien vacant et sans maître au sens de l'article L. 1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, pris en application des dispositions des articles L. 1123-3 et R. 1123-1 du même code.

M. le Maire ajoute que, conformément aux dispositions de l'article L. 1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'arrêté municipal du 20 mars 2013 a fait l'objet d'une publication dans le journal « La Provence » le 2 avril 2013, dans « Le Régional » le 10 avril 2013, d'un affichage en mairie à compter du 26 mars 2013 et d'un affichage sur la parcelle AB 158 à compter du 28 mars 2013. Enfin, cet arrêté a été notifié au représentant de l'Etat dans le département le 21 mai 2013.

M. le Maire rappelle que, conformément à l'article L. 1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, aucun propriétaire ne s'étant fait connaître dans un délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière formalité d'affichage, l'immeuble est présumé sans maître. La Commune peut donc décider de son incorporation dans le domaine communal. A défaut, la propriété de celui-ci est attribuée à l'Etat.

Il est proposé de ne pas incorporer la parcelle AB 158 dans le domaine communal, et de notifier la présente délibération ainsi que l'arrêté municipal qui sera pris sur son fondement au représentant de l'Etat dans le département, afin que celui-ci prenne un arrêté constatant l'incorporation de la parcelle AB 158 dans le domaine de l'Etat.

**Monsieur le Maire demande au conseil municipal :**

- **de renoncer à l'incorporation de la parcelle AB n° 158 dans le domaine communal,**
- **de reconnaître que la parcelle AB n° 158, classée bien vacant et sans maître sera incorporée au domaine national,**
- **de l'autoriser à notifier cette présente délibération à M. le Préfet et à solliciter auprès de ses services un arrêté préfectoral transférant le bien dans le domaine national.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à l'incorporation de la parcelle AB n°158 dans le domaine communal, reconnaît que la parcelle AB n° 158, classée bien vacant et sans maître sera incorporée au domaine national et autorise Monsieur le Maire à notifier la délibération à M. le Préfet et à solliciter auprès de ses services un arrêté préfectoral transférant le bien dans le domaine national.**

**Point n°22 : Création d'emplois saisonniers**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire expose la nécessité de créer des emplois saisonniers :

- **deux emplois d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe saisonnier**  
1<sup>er</sup> échelon – indice brut 330 – indice majoré 316 à temps complet 35h00 afin d'assurer l'entretien de la piscine municipale et de palier à l'absence des agents des services techniques en congés annuel pour les mois de juin, juillet et août 2014.
- **un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe saisonnier**  
1<sup>er</sup> échelon – indice brut 330 – indice majoré 316 – à temps complet 35h00 afin de palier à l'absence des agents municipaux en congés annuel pour les mois de juillet et août 2014.
- **un emploi d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe saisonnier**  
1<sup>er</sup> échelon – indice brut 330 – indice majoré 316 à temps non complet 26h00 hebdomadaire pour le service Hygiène et Bâtiments pour les mois de juillet et août 2014, afin de palier à l'absence des agents municipaux en congés annuel.
- **deux emplois d'adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe saisonnier**  
1<sup>er</sup> échelon indice brut 330 – indice majoré 316 à temps complet, 35h00 hebdomadaire, du 28/06/2014 au 31/08/2014 afin d'assurer les fonctions d'accueil à la Piscine Municipale.
- **un emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe saisonnier**  
1<sup>er</sup> échelon – indice brut 330 – indice majoré 316 à **temps non complet 10h00** hebdomadaire, du 28/06/2014 au 31/08/2014 pour assurer la fonction de régisseur des recettes de la Piscine Municipale.
- **un emploi de Maître-Nageur saisonnier à temps complet** : du 16/06 au 27/06/2014,
- **six emplois de Maître-Nageur saisonnier à temps complet** : du 28/06 au 31/08/ 2014,

Ces emplois de Maître-nageur sont créés afin d'assurer la surveillance de la Piscine Municipale du 16 juin 2014 au 31 août 2014.

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :**



- d'approuver la création de ces emplois ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de ces emplois, et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget.**

**Point n°23 : Stage et séjours multi activités juillet 2014**

**Rapporteur: Madame Sandrine POZZI**

Madame POZZI, Adjointe déléguée à l'éducation, à la Jeunesse, à la petite enfance et à la restauration scolaire soumet au Conseil Municipal le projet d'activités en direction des jeunes de 12 à 17 ans pour les vacances d'été 2014.

**Semaine du 7 au 11 juillet 2014 : Stage HIP-HOP**

Initiation au Hip-Hop : Ce stage se déroulera dans les installations sportives de la Commune et une représentation publique aura lieu le 11 juillet au Théâtre de Verdure.

**BUDGET :**

<b>Prestations</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Prestataire hip hop	700,00 €	
Goûters	200,00 €	
Régisseur	500,00€	
Participation des familles		800,00 €
Participation Mairie		600,00€
<b>Total</b>	<b>1 400,00 €</b>	<b>1 400,00€</b>

- Nombre de participants prévus: 16
- Nombre d'animateurs: 2
- Participation des familles: 50 euros la semaine

**Semaine du 15 au 18 juillet 2014 : SEJOUR « MER »**

Séjour multi activités « mer » à Marseille. Les participants seront hébergés en auberge de jeunesse et pratiqueront notamment du kayak, du paddleboard et des jeux de plage.

**BUGDET**

<b>Prestations</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Location 2 mini bus	1 000,00 €	
Hébergements et repas	2 500.00 €	
Prestation activités	1 900,00 €	

<b>Prestations</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Location 2 mini bus	1 000,00 €	
Participation des familles		2 400,00€
Participation Mairie		3 090,00€
<b>Total</b>	<b>5 490,00 €</b>	<b>5 490,00€</b>

- Nombre de participants prévus: 16
- Nombre d'animateurs: 2
- Participation des familles: 150 euros la semaine

Semaine du 21 au 25 juillet 2014 : SEJOUR « MONTAGNE »

Séjour multi-activités « montagne » à Pont du Fossé, dans les Alpes du Sud.

Les participants seront hébergés et pratiqueront notamment du kayak, du rafting, du canyoning, du VTT et des bouées tractées.

**BUDGET**

<b>Prestations</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Location 2 mini bus	1 000,00 €	
Hébergements et repas	2 400,00 €	
Prestations activités	2000,00 €	
Participation des familles		2880,00€
Participation Mairie		2520,00€
<b>Total</b>	<b>5400,00 €</b>	<b>5400,00€</b>

- Nombre de participants prévus: 16
- Nombre d'animateurs: 2
- Participation des familles : 180 euros la semaine

**Mme POZZI demande au Conseil Municipal :**

- **d'approuver l'organisation du stage et des séjours multi activités pour les vacances d'été 2014 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à régler les dépenses relatives à ce stage et à ces séjours ;**
- **de dire que les recettes et dépenses sont inscrites au BP 2014.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation du stage et des séjours multi activités pour les vacances d'été 2014, autorise Monsieur le Maire à régler les dépenses relatives à ce stage et à ces séjours et dit que les recettes et dépenses sont inscrites au BP 2014.**

**La séance est clôturée à 20H30.**